



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2024-09 ET 2021-001-01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 14 janvier 2025, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté les règlements suivants :

« Règlement 2024-09 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année 2025 ainsi que les conditions de perception de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu »

« Règlement n° 2021-001-01 modifiant le règlement n° 2021-001 relatif à la gestion contractuelle »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 24^e jour de janvier 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cynthia Bossé', is written over a horizontal line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière